



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 14 mars 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 5 mars 2013		
Date d'affichage 7 mars 2013		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Vote du budget primitif 2013 - Service public d'assainissement.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille treize, le quatorze mars deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalcl, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

**Procurations :**

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,  
BORELLI Huguette donne procuration à LAUNAY Michel,  
ROUX Jean-Paul donne procuration à COQUAULT Jean-Pierre,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement sont des services à caractère industriel et commercial.

Ils constituent deux activités distinctes qui doivent être retracées chacune dans un budget tenu conformément à la nomenclature M49.

Il est présenté au conseil municipal, le projet de budget 2013 concernant le service public de l'assainissement.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales notamment les articles, L. 2224-7, L. 2224-8, L. 2224-10 et L. 2224-11,

**CONSIDERANT** que la commission municipale « finances » s'est réunie le 8 mars 2013,

Après en avoir pris connaissance (chapitre par chapitre), le conseil municipal passe au vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ADOPTE** le budget primitif 2013 du service public assainissement de la façon synthétique suivante :

**Section investissement :**

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	768 903,59 €	102 354,41 €	-	871 258,00 €
Recettes	768 903,59 €	-	42 348,81 €	811 252,40 €
Affectation	60 005,60 €	-	-	60 005,60 €

**Section de fonctionnement :**

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul Section
Dépenses	828 903,00 €	-	-	828 903,00 €
Recettes	147 617,25 €	-	681 285,75 €	828 903,00 €

-**MAINTIENT** le montant de la surtaxe assainissement à 0.30 € le m3.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

18 MARS 2013  
19 MARS 2013

